PRÉVENTION

Et la seconde vie des vêtements

Le SMICTOM s'engage...

Pour l'implantation de bornes textiles sur son territoire... mais dans quel but ?
Les textiles récupérés n'iront plus dans la poubelle, cela s'appelle la prévention des déchets. Afin de concrétiser cet engagement, le SMICTOM a signé une convention avec Écotextile et Tisseco pour l'implantation, le suivi et la promotion du recyclage des textiles. Ces sociétés sont spécialisées dans la collecte sélective des textiles usagés, basée sur l'apport volontaire vers des conteneurs spéciaux.

N'en jetez plus...

En moyenne, chaque personne jette 6 Kg de textile par an aux ordures ménagères.

Tous ensemble, une chemise à la fois, nous faisons avancer les choses !

Un seul geste, trois bonnes actions :

En déposant vos textiles dans ces bornes, vous leur donnez une seconde vie, vous participez à la réduction des déchets et vous soutenez le travail solidaire.

Il était une fois le SMICTOM : 56 Route de Bourgogne, PB 04 Veneux-les Sablons.
Directeur de publication : Michel Bénard. Rédactrice en chef : Virginie Roublin.
Rédacteur : Julien Diologent. / ISSN 2426-4261 Imp. ISSN 2427-3465 En Ligne.

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

PRÉVENTION

Rappel des consignes concernant les bornes textiles

Les petits vêtements

Astuces...
Vous pouvez même mettre les collants filés ou les chaussettes trouées

Les grands vêtements

Astuces...
Pensez aux sacs poubelle de 50L et avec des anses c'est **plus simple à fermer.**

Le linge de maison

Attention...
Ne pas mettre les couettes, les coussins, ni les oreillers.

Astuces...
Si vous l'avez utilisé pour la peinture ou le bricolage, (**les produits chimiques ça pollue !**) mettez-le à la poubelle ou à la déchèterie.

Les chaussures

Astuces...
Liées par les lacets, ou avec un élastique pour **éviter qu'elles se séparent.**

Astuces...
Les vêtements doivent être lavés et secs, mais **pas besoin** de les repasser ou les plier.

Vue d'ensemble de la filière

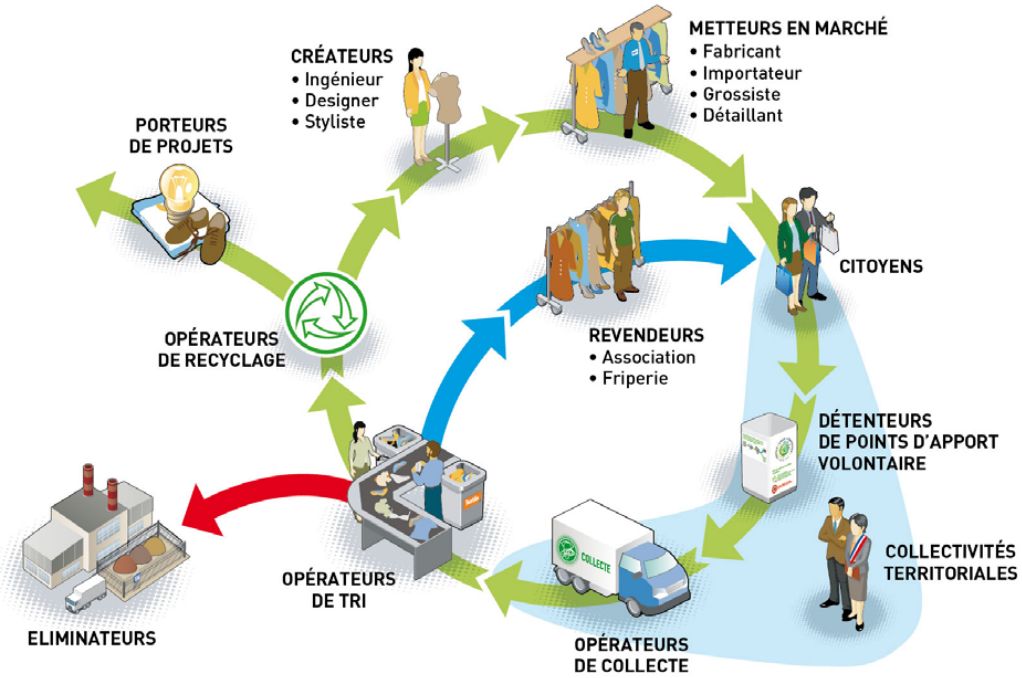

Quelques chiffres :

→ En 2011, on estime à 700 000 tonnes le volume de textile qui a été mis sur le marché (soit 12kg par habitant). Même si nous considérons les articles comme semi-durable, seules 145 000 tonnes ont été collectées sur la même période (soit 2kg par habitant).

→ Sur ces 145 000 tonnes : 6-7 % sont directement revendus ou donnés par les associations qui les récupèrent, 5-6 % sont directement exportés et 88 % entrent dans les centres de tri conventionnés auprès de l'éco-organisme (soit 128 000 tonnes).

→ Les centres de tri industriels ont des objectifs de valorisation élevés : ils réduisent au maximum le taux de déchets ultimes. Il atteint 11% à l'heure actuelle, en permanente réduction. 60 % des articles sont revendus sur le marché de la seconde main (friperies françaises ou étrangères), 29 % sont recyclés en chiffons ou en nouvelles matières premières.

Les citoyens : ils achètent des vêtements, du linge, des chaussures. Ils s'en séparent, lorsqu'ils n'en ont plus l'usage ou la nécessité, en l'apportant à un Point d'Apport Volontaire (PAV).

Les communes : elles déploient la collecte séparée en autorisant l'implantation de points d'apport de TLC sur leur territoire. Elles informent leurs administrés de leur présence.

Les collecteurs : ils mettent des points d'apport à la disposition des citoyens et organisent le ramassage des textiles, linge et chaussures.

Les trieurs : ils trient les TLC en fonction de leur qualité, de leur état et de leur destination (réutilisation en l'état ou recyclage).

Les recycleurs : ils transforment les TLC non réutilisables en l'état en matières premières qui seront utilisées pour la fabrication de nouveaux produits (des vêtements, mais aussi des emballages, des isolants, des produits de rembourrage, etc.)

Les éliminateurs : ils traitent, par incinération ou enfouissement, les textiles qui n'ont pas trouvé de valorisation et qui sont donc considérés comme des déchets ultimes.

PRÉVENTION

Le territoire du SMICTOM

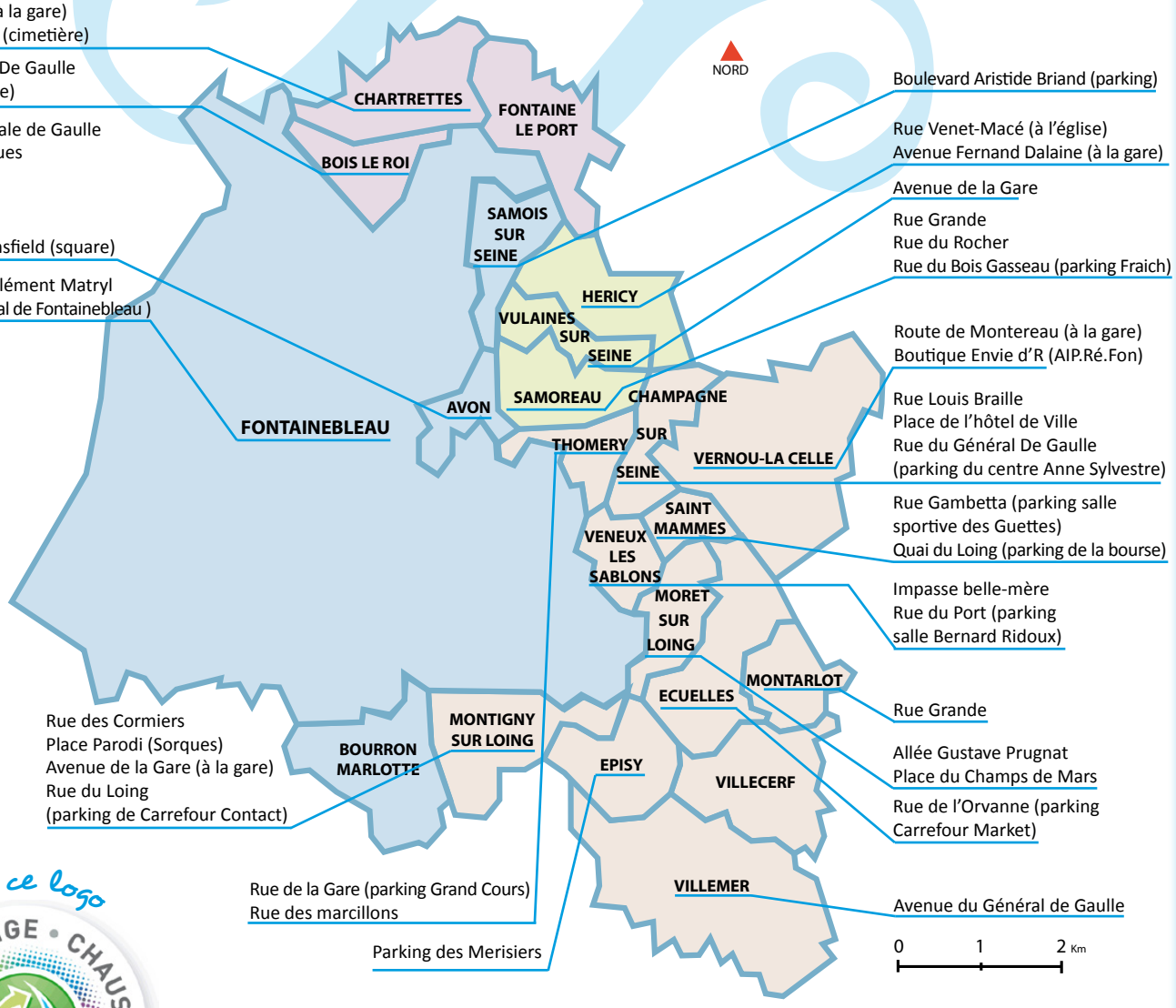

Suivez ce logo

TEXTILE • LINGE • CHAUSSURE • ECO TLC

Tous vos dépôts doivent être lavés, secs et emballés dans des sacs plastique

Ne surtout pas apporter de matelas, moquette, toiles cirées, chutes de tissus ni chiffons souillés.

Attention : tout dépôt sauvage est passible de poursuites.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter :
SMICTOM de la Région de Fontainebleau,
BP 04, 77250, Veneux-Les Sablons.
www.smictom-regionfontainebleau.fr

N°Vert 0 800 133 895

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Si vous désirez vous abonner à cette lettre, envoyez simplement « je souhaite m'abonner à la lettre du SMICTOM » avec votre nom, prénom et adresse mail à smictom2@wanadoo.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. MISE À JOUR 01 2017